

## **POLITIQUE ■ L'élection des trois sénateurs validée par le Conseil constitutionnel**

Le 29 septembre dernier, le conseiller municipal de Beaugency, Grégory Bubenheimer (MoDem), avait déposé un recours devant le Conseil constitutionnel demandant l'annulation des élections sénatoriales dans le Loiret. Après analyse, le Conseil a rendu sa décision hier et confirme l'élection de Jean-Pierre Sueur (PS), Éric Doligé (UMP) et Jean-Noël Cardoux (UMP) aux postes de sénateurs du Loiret. Le Conseil constitutionnel rejette donc la requête de Grégory Bubenheimer. ■